

DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets 5:

C07D 305/14, 263/04, 413/12

(11) Numéro de publication internationale:

WO 94/07879

A1

(43) Date de publication internationale:

14 avril 1994 (14.04.94)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR93/00969

(22) Date de dépôt international:

4 octobre 1993 (04.10.93)

(30) Données relatives à la priorité:

92/11743

5 octobre 1992 (05.10.92)

FR

(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): RHONE-POULENC RORER S.A. [FR/FR]; 20, avenue Ray-

mond-Aron, F-92160 Antony (FR).

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (US seulement): COMMERÇON, Alain [FR/FR]; 1 bis, rue Charles-Floquet, F-94400 Vitry-sur-Seine (FR). DIDIER, Eric [FR/FR]; 69, avenue des Gobelins, F-75013 Paris (FR). FOUQUE, Elie [FR/FR]; 90, avenue de Bonneuil, F-94100 Saint-Maur-des-Fossés (FR).

(74) Mandataire: PILARD, Jacques; Rhône-Poulenc Rorer S.A., Direction Brevets, 20, avenue Raymond-Aron, F-92165 Antony Cédex (FR).

(81) Etats désignés: AU, CA, CZ, FI, HU, JP, KR, NO, NZ, PL, RU, SK, US, brevet européen (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE).

Publiée

Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: METHOD OF PREPARING TAXANE DERIVATIVES

(54) Titre: PROCEDE DE PREPARATION DE DERIVES DU TAXANE

(57) Abstract

Method of preparing taxane derivatives of formula (I) by esterification of protected baccatine III or 10-deacetylbaccatine III by means of an acid of formula (VII), elimination of protection groupings and acylation of the amine function of the side chain. The products of formula (I) have remarkable antitumor and antileukemia properties. In formulae (I) and (VII): Ar stands for aryl, R is hydrogen or acetyl, R₁ is a benzoyl radical or an R₂-O-CO- radical in which R₂ is alkyl, alkenyl, alkynyl, cycloalkyl, cycloalkenyl, bicycloalkyl, phenyl or heterocyclyl, R₃ is a trihalomethyl radical or phenyl substituted by a trihalomethyl radical, R₄ is a hydrogen atom or is the same as R₁.

(57) Abrégé

Procédé de préparation de dérivés du taxane de formule générale (I) par estérification de la baccatine III ou de la désacétyl-10 baccatine III protégée par un acide de formule (VII), élimination des groupements protecteurs puis acylation de la fonction amine de la chaîne latérale. Les produits de formule (I) présentent des propriétés antitumorales et antileucémiques remarquables. Dans les formules (I) et (VII), Ar représente aryle, R représente hydrogène ou acétyle, R1 représente un radical benzoyle ou un radical R2-O-CO- dans lequel R2 représente alcoyle, alcényle, alcynyle, cycloalcoyle, cycloalcoyle, bicycloalcoyle, phényle ou hétérocyclyle, R3 représente un radical trihalométhyle ou phényle substitué par un radical trihalométhyle, R4 représente un atome d'hydrogène ou est identique à R₁.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	FR	France	MR	Mauritanie
ΑU	Australie	GA	Gabon	MW	Malawi
BB	Barbade	GB	Royaume-Uni	NE	Niger
BE	Belgique	GN	Guinée	NL	Pays-Bas
BF	Burkina Faso	GR	Grèce	NO ·	Norvège
BG	Bulgarie	HU	Hongrie	NZ	Nouvelle-Zélande
BJ	Bénin	IE	Irlande	PL	Pologne
BR	Brésil	iT	Italie	PT	Portugal
BY	Bélarus	JР	Japon	RO	Roumanie
CA	Canada	KP	République populaire démocratique	RU	Fédération de Russie
CF	République Centrafricaine		de Corée	SD	Soudan
CG	Congo	KR	République de Corée	SE	Suède
CH	Suisse	KZ	Kazakhstan	SI	Slovénie
CI	Côte d'Ivoire	LI	Liechtenstein	SK	République slovaque
CM	Cameroun	LK	Sri Lanka	SN	Sénégal
CN	Chine	LU	Luxembour	TD	Tchad
CS	Tchécoslovaquie	LV	Lettonie	TG	Togo
CZ	République tchèque	MC	Monaco	UA	Ukraine
DE	Allemagne	MG	Madagascar	US	Etats-Unis d'Amérique
DK	Danemark	ML	Mali	UZ	Ouzbékistan
ES	Espagne	MN	Mongolie	VN	Viet Nam
F)	Finlande	••••			

15

20

25

PROCEDE DE PREPARATION DE DERIVES DU TAXANE

La présente invention concerne un nouveau procédé de préparation de dérivés du taxane de formule générale :

5 qui présentent des propriétés antileucémiques et antitumorales remarquables.

Dans la formule générale (I):

R représente un atome d'hydrogène ou un radical acétyle, R₁ représente un radical benzoyle ou un radical R₂-O-CO- dans lequel R₂ représente un radical alcoyle, alcényle, alcynyle, cycloalcoyle, cycloalcényle, bicycloalcoyle, phényle ou hétérocyclyle azoté, et Ar représente un radical aryle.

Plus particulièrement, R représente un atome d'hydrogène ou un radical acétyle et R_1 représente un radical benzoyle ou un radical R_2 -O-CO- dans lequel R_2 représente :

- un radical alcoyle droit ou ramifié contenant 1 à 8 atomes de carbone, alcényle contenant 2 à 8 atomes de carbone, alcynyle contenant 3 à 8 atomes de carbone, cycloalcoyle contenant 3 à 6 atomes de carbone, cycloalcényle contenant 4 à 6 atomes de carbone ou bicycloalcoyle contenant 7 à 10 atomes de carbone, ces radicaux étant éventuellement substitués par un ou plusieurs substituants choisis parmi les atomes d'halogène et les radicaux hydroxy, alcoyloxy contenant 1 à 4 atomes de carbone, dialcoylamino dont chaque partie alcoyle contient 1 à 4 atomes de carbone, pipéridino, morpholino, pipérazinyl-1 (éventuellement substitué en -4 par un radical alcoyle contenant 1 à 4 atomes de carbone ou par un radical phénylalcoyle dont la partie alcoyle contient 1 à 4 atomes de carbone), cycloalcoyle contenant 3 à 6 atomes de carbone, cycloalcényle contenant 4 à 6 atomes de carbone, phényle, cyano, carboxy ou alcoyloxycarbonyle dont la partie alcoyle contient 1 à 4 atomes de carbone,

10

15

20

25

30

- ou un radical phényle éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes ou radicaux choisis parmi les radicaux alcoyles contenant 1 à 4 atomes de carbone ou alcoyloxy contenant 1 à 4 atomes de carbone,

- ou un radical hétérocyclyle azoté saturé ou non saturé contenant 5 ou 6 chaînons éventuellement substitué par un ou plusieurs radicaux alcoyles contenant 1 à 4 atomes de carbone,

étant entendu que les radicaux cycloalcoyles, cycloalcényles ou bicycloalcoyles peuvent être éventuellement substitués par un ou plusieurs radicaux alcoyles contenant 1 à 4 atomes de carbone, et

Ar représente un radical phényle ou α - ou β -naphtyle éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes ou radicaux choisis parmi les atomes d'halogène (fluor, chlore, brome, iode) et les radicaux alcoyles, alcényles, alcynyles, aryles, arylalcoyles, alcoxy, alcoylthio, aryloxy, arylthio, hydroxy, hydroxyalcoyle, mercapto, formyle, acyle, acylamino, aroylamino, alcoxycarbonylamino, amino, alkylamino, dialkylamino, carboxy, alcoxycarbonyle, carbamoyle, dialcoylcarbamoyle, cyano et trifluorométhyle, étant entendu que les radicaux alcoyles et les portions alcoyles des autres radicaux contiennent 1 à 4 atomes de carbone, que les radicaux alcényles et alcynyles contiennent 3 à 8 atomes de carbone et les radicaux aryles sont les radicaux phényles ou α - ou β -naphtyles.

D'un intérêt tout particulier sont les produits de formule générale (I) dans laquelle R représente un atome d'hydrogène ou un radical acétyle, R₁ représente un radical benzoyle ou t.butoxycarbonylamino et Ar représente un radical phényle.

Les produits de formule générale (I) dans laquelle R₁ représente un radical benzoyle correspondent au taxol et au désacétyl-10 taxol et les produits de formule générale (I) dans laquelle R₁ représente un radical t.butoxycarbonyle correspondent à ceux qui font l'objet du brevet européen EP 0 253 738.

Selon le procédé qui est décrit dans la demande internationale PCT WO 92/09589, les dérivés de formule générale (I) peuvent être obtenus par :

- condensation d'un dérivé de l'oxazolidine de formule générale :

10

dans laquelle Ar est défini comme précédemment, Boc représente le radical t.butoxycarbonyle et R'2 et R'3, identiques ou différents, représentent un radical alcoyle contenant 1 à 4 atomes de carbone éventuellement substitué par un ou plusieurs radicaux aryles, ou un radical aryle, ou bien R'2 et R'3 forment ensemble avec l'atome de carbone auquel ils sont liés un cycle ayant de 4 à 7 chaînons, sur la baccatine III ou la désacétyl-10 baccatine III protégée de formule générale :

HO
$$G_{2}$$
-O O - G_{1} G_{2} -O O - G_{1} G_{2} -O G_{3} G_{2} -O G_{3} G_{2} -O G_{3}

dans laquelle G₁ représente un groupement protecteur de la fonction hydroxy et G₂ représente un radical acétyle ou un groupement protecteur de la fonction hydroxy, pour obtenir un produit de formule générale :

$$\begin{array}{c} Ar \\ Boc-N \\ R'_2 \end{array} \begin{array}{c} G_2\text{-}O \\ O \end{array} \begin{array}{c} O \\ O$$

dans laquelle Ar, R'_2 , R'_3 , G_1 , G_2 et Boc sont définis comme précédemment,

- traitement en milieu acide du produit de formule générale (IV) dans des conditions qui sont sans effet sur G₁ et G₂ pour obtenir le produit de formule générale :

dans laquelle Ar, G1 et G2 sont définis comme précédemment,

- traitement du produit de formule générale (V) par un réactif convenable pour introduire un radical R₁, c'est-à-dire un radical benzoyle ou R₂-O-CO-, pour obtenir un produit de formule générale :

$$\begin{array}{c} R_1\text{-}N \\ Ar \end{array} \begin{array}{c} O \\ E \\ O \end{array} \begin{array}{c} O \\ E \\ O \end{array} \begin{array}{c} O \\ E \\ O \end{array} \begin{array}{c} O \\ O \\ E \\ O \end{array} \begin{array}{c} O \\ O \\ O \\ O \end{array} \begin{array}{c} O \\$$

dans laquelle Ar, R₁, G₁ et G₂ sont définis comme précédemment, et

- remplacement des groupements protecteurs G_1 et G_2 du produit de formule générale (VI) par des atomes d'hydrogène pour obtenir le produit de formule générale (I).

Il a maintenant été trouvé, et c'est ce qui fait l'objet de la présente invention, que les produits de formule générale (I) peuvent être obtenus :

1) en estérifiant la baccatine III ou la désacétyl-10 baccatine III protégée de formule générale (III) dans laquelle G_1 et éventuellement G_2 représentent un groupement protecteur de la fonction hydroxy au moyen d'un acide de formule générale :

15

5

10

dans laquelle Ar est défini comme précédemment, R₃ représente un radical trihalométhyle, de préférence trichlorométhyle ou phényle substitué par un radical trihalométhyle, de préférence trichlorométhyle, ou d'un dérivé de cet acide, et R₄ représente un atome d'hydrogène ou est identique à R₁ défini comme précédemment,

20 pour obtenir un produit de formule générale :

10

15

20

dans laquelle Ar, R3, R4, G1 et G2 sont définis comme précédemment,

2) en remplaçant des groupements protecteurs des fonctions hydroxy et amino du produit de formule générale (VIII) par des atomes d'hydrogène pour obtenir le produit de formule :

$$\begin{array}{c} \text{H}_2\text{N} \\ \text{O} \\ \text{O$$

3) en traitant le produit obtenu de formule générale (IX) par un réactif qui permet d'introduire un substituant R₁ sur la fonction amino pour obtenir un produit de formule générale (I).

Selon la présente invention, l'estérification de la baccatine III ou de la désacétyl-10 baccatine III protégée de formule générale (III) par un acide de formule générale (VII), dans laquelle R4 représente de préférence un atome d'hydrogène, peut être effectuée en présence d'un agent de condensation tel qu'un diimide comme le dicyclohexylcarbodiimide ou un carbonate réactif comme le dipyridyl-2 carbonate et d'un agent d'activation tel qu'une aminopyridine comme la diméthylamino-4 pyridine ou la pyrrolidino-4 pyridine en opérant dans un solvant organique choisi parmi les éthers tels que le tétrahydrofuranne, le diisopropyléther, le méthyl t.butyléther ou le dioxanne, les cétones telles que la méthylisobutylcétone, les esters tels que l'acétate d'éthyle, l'acétate d'isopropyle ou l'acétate de n.butyle, les nitriles tels que l'acétonitrile, les hydrocarbures aliphatiques tels que le pentane, l'hexane ou l'heptane, les hydrocarbures aliphatiques tels que le dichlorométhane ou le dichloro-1,2 éthane et les hydrocarbures aromatiques tels que le benzène, le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène, l'isopropylbenzène ou le chlorobenzène à une température comprise

10

15

entre -10 et 90°C. Il est particulièrement avantageux d'effectuer l'estérification en opérant dans un hydrocarbure aromatique à une température voisine de 20°C.

L'estérification peut aussi être réalisée en utilisant l'acide de formule générale (VII) sous forme d'anhydride de formule générale :

dans laquelle Ar, R₃ et R₄ sont définis comme précédemment, en présence d'un agent d'activation tel qu'une aminopyridine comme la diméthylamino-4 pyridine ou la pyrrolidino-4 pyridine en opérant dans un solvant organique choisi parmi les éthers tels que le tétrahydrofuranne, le diisopropyléther, le méthyl t.butyléther ou le dioxanne, les cétones telles que la méthylisobutylcétone, les esters tels que l'acétate d'éthyle, l'acétate d'isopropyle ou l'acétate de n.butyle, les nitriles tels que l'acétonitrile, les hydrocarbures aliphatiques tels que le pentane, l'hexane ou l'heptane, les hydrocarbures aliphatiques tels que le dichlorométhane ou le dichloro-1,2 éthane et les hydrocarbures aromatiques tels que le benzène, le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène, l'isopropylbenzène ou le chlorobenzène à une température comprise entre 0 et 90°C.

L'estérification peut aussi être réalisée en utilisant l'acide de formule générale (VII) sous forme d'halogénure ou d'anhydride mixte de formule générale :

dans laquelle Ar, R₃ et R₄ sont définis comme précédemment, R₄ représentant de préférence un atome d'hydrogène, et X représente un atome d'halogène ou un radical acyloxy ou aroyloxy, éventuellement préparé in situ, en présence d'une base qui est de préférence une base organique azotée telle qu'une amine aliphatique tertiaire, une pyridine ou une aminopyridine comme la diméthylamino-4 pyridine ou la pyrrolidino-4 pyridine en opérant dans un solvant organique inerte choisi parmi les

10

15

20

25

30

35

éthers tels que le tétrahydrofuranne, l'éther diisopropylique, le méthyl t.butyléther ou le dioxanne, les cétones comme la méthyl t.butylcétone, les esters comme l'acétate d'éthyle, l'acétate d'isopropyle ou l'acétate de n.butyle, les nitriles tels que l'acétonitrile, les hydrocarbures aliphatiques tels que le pentane, l'hexane ou l'heptane, les hydrocarbures aliphatiques tels que le dichlorométhane ou le dichloro-1,2 éthane et les hydrocarbures aromatiques tels que le benzène, le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène, l'isopropylbenzène ou le chlorobenzène à une température comprise entre 10 et 80°C, de préférence voisine de 20°C.

De préférence, on utilise un dérivé activé de formule générale (XI) dans laquelle X représente un atome d'halogène ou un radical acyloxy contenant 1 à 5 atomes de carbone ou aroyloxy dans lequel la partie aryle est un radical phényle éventuellement substitué par 1 à 5 atomes ou radicaux, identiques ou différents, choisis parmi les atomes d'halogène (chlore, brome) et les radicaux nitro, méthyle ou méthoxy.

Le remplacement par des atomes d'hydrogène des groupements protecteurs des fonctions hydroxy et amino du produit de formule générale (VIII), dans laquelle, de préférence, G_1 et éventuellement G_2 représentent un radical trichloro-2,2,2 éthoxycarbonyle ou (trichlorométhyl-2 propoxy)-2 carbonyle, est effectué généralement par traitement par le zinc, éventuellement associé à du cuivre, en présence d'acide acétique à une température comprise entre 20 et 60°C ou au moyen d'un acide minéral ou organique, tel que l'acide chlorhydrique ou l'acide acétique en solution dans un alcool aliphatique contenant 1 à 3 atomes de carbone ou dans un ester aliphatique (acétate d'éthyle, acétate d'isopropyle, acétate de n.butyle) en présence de zinc éventuellement associé à du cuivre.

Le remplacement des groupements protecteurs du produit de formule générale (VIII) par des atomes d'hydrogène peut aussi être effectué par réduction électrolytique.

L'introduction d'un substituant R_1 sur la fonction amino du produit de formule générale (IX) est effectuée par action du chlorure de benzoyle ou d'un dérivé réactif de formule générale :

$$R_2$$
-O-CO-Y (XII)

dans laquelle R₂ est défini comme précédemment et Y représente un atome d'halogène ou un reste -O-R₂ ou -O-CO-R₂ en opérant dans un solvant organique tel qu'un ester aliphatique comme l'acétate d'éthyle ou un alcool comme le méthanol, l'éthanol, l'isopropanol ou le n.butanol ou un hydrocarbure aliphatique halogéné

comme le dichlorométhane en présence d'une base minérale ou organique telle que le bicarbonate de sodium. Généralement la réaction est effectuée à une température comprise entre 0 et 50°C, de préférence voisine de 20°C.

L'acide de formule générale (VII) peut être obtenu par saponification en milieu basique de l'ester de formule générale :

$$\begin{array}{c} \text{Ar} \\ \text{COOR}_5 \\ \text{R}_4\text{-N} \\ \text{R}_3 \end{array} \tag{XIII}$$

dans laquelle Ar, R₁ et R₄ sont définis comme précédemment et R₅ représente un radical alcoyle contenant 1 à 4 atomes de carbone éventuellement substitué par un radical phényle.

Généralement, la saponification est effectuée au moyen d'une base minérale telle qu'un hydroxyde de métal alcalin (lithium, potassium, sodium), un carbonate ou bicarbonate de métal alcalin (bicarbonate de sodium, carbonate ou bicarbonate de potassium) en milieu hydro-alcoolique tel qu'un mélange méthanol-eau à une température comprise entre 10 et 40°C, de préférence voisine de 20°C.

L'ester de formule générale (XIII) peut être obtenu par action d'un aldéhyde de formule générale :

dans laquelle R₃ est défini comme précédemment, éventuellement sous forme d'un dialkylacétal, sur un dérivé de la phénylisosérine de formule générale :

20

25

15

dans laquelle Ar, R₄ et R₅ sont définis comme précédemment, sous forme racémique ou, de préférence sous forme 2R,3S en opérant dans un solvant organique inerte en présence d'un acide fort minéral, tel que l'acide sulfurique, ou organique tel que l'acide p.toluènesulfonique éventuellement sous forme de sel de pyridinium à une température comprise entre 0°C et la température d'ébullition du mélange réactionnel. Les solvants qui conviennent particulièrement bien sont les hydrocarbures aromatiques.

10

15

20

25

30

Le produit de formule générale (XV) peut être préparé dans les conditions décrites ou par adaptation des méthodes décrites dans la demande internationale PCT WO 92/09589.

L'anhydride de formule générale (X) peut être obtenu en faisant réagir un agent de déshydratation tel que le dicyclohexylcarbodiimide sur l'acide de formule générale (VII) en opérant dans un solvant organique choisi parmi les éthers tels que le tétrahydrofuranne, le diisopropyléther, le méthyl t.butyléther ou le dioxanne, les cétones telles que la méthylisobutylcétone, les esters tels que l'acétate d'éthyle, l'acétate d'isopropyle ou l'acétate de n.butyle, les nitriles tels que l'acétonitrile, les hydrocarbures aliphatiques tels que le pentane, l'hexane ou l'heptane, les hydrocarbures aliphatiques halogénés tels que le dichlorométhane ou le dichloro-1,2 éthane et les hydrocarbures aromatiques tels que le benzène, le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène, l'isopropylbenzène ou le chlorobenzène à une température comprise entre 0 et 30°C.

L'acide activé de formule générale (XI) peut être obtenu par action d'un halogénure de sulfuryle, de préférence le chlorure, ou d'un produit de formule générale :

dans laquelle R₆ représente un radical alcoyle contenant 1 à 4 atomes de carbone ou un radical phényle éventuellement substitué par 1 à 5 atomes ou radicaux, identiques ou différents, choisis parmi les atomes d'halogène et les radicaux nitro, méthyle ou méthoxy et Z représente un atome d'halogène, de préférence un atome de chlore, sur un acide de formule générale (VII) en opérant dans un solvant organique convenable tel que le tétrahydrofuranne en présence d'une base organique telle qu'une amine tertiaire comme la triéthylamine à une température comprise entre 0 et 30°C.

L'exemple suivant illustre la présente invention.

EXEMPLE

A une solution de 0,33 g d'acide phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 carboxylique-5-(4S,5R), de 0,49 g d'acétoxy-4 benzoyloxy- 2α époxy- 5β ,20 dihydroxy-1,13 α oxo-9 bis-(trichloro-2,2,2 éthoxy) carbonyloxy- 7β ,10 β taxène-11 et de 0,013 g de diméthylamino-4 pyridine dans 2,77 cm3 de toluène anhydre, on ajoute, à une température voisine de 20°C, 0,21 g de dicyclohexylcarbodiimide. La solution est agitée à 25°C pendant 2-3 heures puis la dicyclohexylurée formée est

10

15

30

35

filtrée sur un verre fritté. Le précipité est rincé avec 20 cm3 d'acétate d'éthyle et la phase organique est lavée successivement avec 20 cm3 d'une solution aqueuse molaire d'acide chlorhydrique, 20 cm3 d'une solution aqueuse saturée de bicarbonate de sodium et 10 cm3 d'une solution aqueuse saturée de chlorure de sodium. La phase organique est séchée sur sulfate de sodium et concentrée à sec sous pression réduite pour donner 0,78 g de produit brut qui est purifié par filtration sur 20 g de gel de silice en éluant avec un mélange acétate d'éthyle/n-hexane (v/v = 4/6). Après concentration à sec sous pression réduite, on obtient 0,70 g de phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 carboxylate-5-(4R,5S) d'acétoxy-4 benzoyloxy- 2α époxy- 5β ,20 hydroxy-1 oxo-9 bis-(trichloro-2,2,2 éthoxy) carbonyloxy- 7β ,10 β taxène-11 yle- 13α sous forme d'un mélange de deux diastéréoisomères dont les caractéristiques sont les suivantes :

- spectre infra-rouge (en comprimé avec KBr) : principales bandes d'absorption caractéristiques à 1760, 1730, 1600, 1585, 1490, 1450, 1250, 1065, 980, 810, 760, 725-700 cm⁻¹
- spectre de résonance magnétique nucléaire du proton (400 MHz; CDCl₃; déplacements chimiques δ en ppm; constantes de couplage J en Hz) (mélange des diastéréoisomères dans les proportions 70/30); 1,15 à 1,30 (mt, 6H); 1,84 (s, 1H); 1,86 (s, 1H); 2,07 (s, 1H); 2,00 à 2,10 (mt, 1H); 2,15 (s, 1H); 2,10 à 2,30 (mt, 2H); 2,55 à 2,70 (mt, 1H); 3,20 (mf, 1H); 3,32 (mf, 1H); 3,87 (d, J = 7, 1H); 3,94 (d, J = 7, 1H); 4,10 (d, J = 8, 1H); 4,13 (d, J = 8, 1H); 4,27 (d, J = 8, 1H); 4,30 (d, J = 8, 1H); 4,58 (d, J = 7,5, 1H); 4,61 (d, J = 12, 1H); 4,63 (d, J = 12, 1H); 4,70 (d, J = 8, 1H); 4,80 (ab, 2H); 4,80 (mt, 1H); 4,85 à 5,00 (mt, 2H); 5,13 (d, J = 7,5, 1H); 5,53 (s large, 1H); 5,56 (dd, J = 11 et 7, 1H); 5,60 (dd, J = 11 et 7, 1H); 5,66 (d, J = 7, 1H); 5,68 (d, J = 7, 1H); 6,20 à 6,35 (mt, 1H); 6,24 (s, 1H); 6,27 (s, 1H); 7,30 à 7,50 (mt, 3H); 7,30 à 7,70 (mt, 3H); 7,60 (d, 2H); 8,03 (d, J = 7,5, 2H).

A une solution de 0,50 g de phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 carboxylate-5-(4S,5R) d'acétoxy-4 benzoyoxy-2α époxy-5β,20 hydroxy-1 oxo-9 bis-(trichloro-2,2,2 éthoxy) carbonyloxy-7β,10β taxène-11 yle-13α dans 5 cm3 d'acétate d'éthyle on ajoute 0,27 g de zinc en poudre et 1,07 cm3 d'acide acétique. La solution est agitée à une température voisine de 20°C pendant 15 heures puis filtrée sur un verre fritté. Le précipité est lavé avec de l'acétate d'éthyle (20 cm3) et la phase organique est successivement lavée à l'eau (15 cm3), avec une solution aqueuse saturée de bicarbonate de sodium (2 fois 15 cm3) puis séchée sur sulfate de sodium. La solution est alors concentrée à sec sous pression réduite à 35°C pour donner 0,33 g

10

15

20

25

30

d'une solide amorphe. Un dosage par chromatographie liquide haute performance montre que l'amino-3 phényl-3 hydroxy-2 propionate-(2R,3S) d'acétoxy-4 benzoyloxy- 2α époxy- 5β ,20 trihydroxy-1,7 β ,10 β oxo-9 taxène-11 yle- 13α titrant 50 %, est obtenu avec un rendement de 65%.

Les caractéristiques du produit obtenu sont les suivantes : - spectre de résonance magnétique nucléaire du proton (400 MHz ; DMSO d₆, déplacements chimiques δ en ppm ; constantes de couplage J en Hz) : 0,99 (s, 3H) ; 1,03 (s, 3H) ; 1,53 (s, 3H) ; 1,65 (mt, 1H) ; 1,75 (s, 3H) ; 1,70 à 1,90 (mt, 2H) ; 2,12 (s, 3H) ; 2,28 (mt, 1H) ; 3,65 (d, J = 7, 1H) ; 4,02 (ab, J = 8, 2H) ; 4,00 à 4,15 (mt, 3H) ; 4,56 (s, 1H) ; 4,90 (d large, J = 10, 1H) ; 4,99 (s large, 1H) ; 5,05 (mf, 1H) ; 5,10 (s, 1H) ; 5,42 (d, J = 7, 1H) ; 5,88 (t, J = 9, 1H) ; 7,15 à 7,45 (mt, 5H) ; 7,65 (t, J = 7,5, 2H) ; 7,73 (t, J = 7,5, 1H) ; 7,98 (d, J = 7,5, 2H).

A une solution de 0,30 g d'amino-3 phényl-3 hydroxy-2 propionate-(2R,3S) d'acétoxy-4 benzoyloxy- 2α époxy- 5β ,20 trihydroxy-1,7 β ,10 β oxo-9 taxène-11 yle- 13α brut, obtenu précédemment, dans 5 cm3 de méthanol, on ajoute 0,11 g de diterbutyle dicarbonate. Le mélange réactionnel est agité à une température voisine de 20°C pendant 15 heures, puis on ajoute 20 cm3 d'eau. La solution est extraite trois fois avec 15 cm3 de chlorure de méthylène. Les phases organiques réunies sont séchées sur sulfate de sodium puis concentrées à sec sous pression réduite. On obtient ainsi 0,395 g de produit brut. Le dosage par chromatographie liquide haute performance montre que le rendement en tert-butoxycarbonylamino-3 phényl-3 hydroxy-2 propionate-(2R,3S) d'acétoxy-4 benzoyloxy- 2α époxy- 5β ,20 trihydroxy-1,7 β ,10 β oxo-9 taxène-11 yle- 13α est de 70 %.

L'acide phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 carboxylique-5-(4S,5R) peut être préparé de la manière suivante :

Une solution de 3,0 g de tert-butoxycarbonylamino-3 hydroxy-2 phényl-3 propionate-(2R,3S) de méthyle, de 5 cm3 de chloral et de 0,05 g de p-toluènesulfonate de pyridinium dans 40 cm3 de toluène anhydre est chauffée à reflux avec distillation du solvant. On distille 15 cm3 de solvant puis on ajoute 5 cm3 de chloral et 0,05 g de p-toluènesulfonate de pyridinium. On distille 20 cm3 de solvant puis on ajoute 5 cm3 de chloral ainsi que 30 cm3 de toluène anhydre. On distille 25 cm3 de solvant puis on ajoute 5 cm3 de chloral et 35 cm3 de toluène anhydre. On distille 25 cm3 de solvant puis la solution est refroidie à une température voisine de 20°C. La solution organique est lavée à l'eau (2 fois 50 cm3), séchée sur sulfate de sodium et

10

15

20

30

concentrée à sec sous pression réduite à environ 50°C. Le résidu obtenu est purifié par chromatographie liquide sur gel de silice en éluant avec un mélange acétate d'éthyle-cyclohexane (1-3 en volumes). On obtient ainsi, avec un rendement de 91 %, 3,0 g de phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 méthoxycarbonyl-5-(4S,5R) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- spectre infra-rouge (CCl₄): bandes d'absorption caractéristiques à 3400, 3100, 3075, 3040, 2960, 1755, 1605, 1590, 1495, 1460, 1440, 1205 et 700 cm⁻¹
- spectre de résonance magnétique nucléaire du proton (200 MHz ; DMSO d_6 ; déplacements chimiques δ en ppm ; constantes de couplage J en Hz) (mélange des diastéréoisomères dans la proportion 65/35) : 3,62 (s, 3H) ; 3,72 (s, 3H) ; 4,50 (d, J = 7,5, 1H) ; 4,50 à 4,70 (mf, 1H) ; 4,62 (d large, J = 7,5, 1H) ; 4,66 (ab limite, 2H) ; 5,22 (mf, 1H) ; 5,40 (s, 1H) ; 5,43 (s, 1H) ; 7,30 à 7,70 (mt, 5H).

A une solution de 10,48 g de phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 méthoxycarbonyl-5-(4S,5R) dans 120 cm3 de méthanol, on ajoute une solution de 1,49 g d'hydroxyde de lithium monohydraté dans 40 cm3 d'eau. La solution est agitée à une température voisine de 20°C pendant 1 heure puis le méthanol est évaporé sous pression réduite à 40°C. La phase aqueuse résiduelle est alors acidifiée avec 35 cm3 d'une solution aqueuse d'acide chlorhydrique 1M. On ajoute alors 80 cm3 d'acétate d'éthyle sous forte agitation. La phase aqueuse est soutirée et extraite de nouveau avec 80 cm3 d'acétate d'éthyle. Les phases organiques sont rassemblées, séchées sur sulfate de sodium et concentrées à sec sous pression réduite. Le résidu obtenu est séché pendant une nuit sous pression réduite à une température voisine de 20°C. On obtient ainsi 10,03 g d'acide phényl-4 trichlorométhyl-2 oxazolidine-1,3 carboxylique-5-(4S,5R) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- spectre infra-rouge (CHBr₃): bandes caractéristiques à 3380, 3325-2240, 1730, 1600, 1495, 1455, 810 et 760 cm⁻¹
 - spectre de résonance magnétique nucléaire du proton (200 MHz ; DMSO d_6) ; déplacements chimiques δ en ppm ; constantes de couplage J en Hz) : 4,39 (d, J = 7,5, 1H) ; 4,40 à 4,70 (mt, 2H) ; 5,13 (mt, 1H) ; 5,37 (s, 1H) ; 5,41 (s, H) ; 7,10 à 7,60 (mt, 5H).

REVENDICATIONS

1 - Procédé de préparation de dérivés du taxane de formule générale :

dans laquelle:

10

15

25

R représente un atome d'hydrogène ou un radical acétyle, R₁ représente un radical benzoyle ou un radical R₂-O-CO- dans lequel R₂ représente :

- un radical alcoyle droit ou ramifié contenant 1 à 8 atomes de carbone, alcényle contenant 2 à 8 atomes de carbone, alcynyle contenant 3 à 8 atomes de carbone, cycloalcoyle contenant 3 à 6 atomes de carbone, cycloalcényle contenant 4 à 6 atomes de carbone ou bicycloalcoyle contenant 7 à 10 atomes de carbone, ces radicaux étant éventuellement substitués par un ou plusieurs substituants choisis parmi les atomes d'halogène et les radicaux hydroxy, alcoyloxy contenant 1 à 4 atomes de carbone, dialcoylamino dont chaque partie alcoyle contient 1 à 4 atomes de carbone, pipéridino, morpholino, pipérazinyl-1 (éventuellement substitué en -4 par un radical alcoyle contenant 1 à 4 atomes de carbone ou par un radical phénylalcoyle dont la partie alcoyle contient 1 à 4 atomes de carbone), cycloalcoyle contenant 3 à 6 atomes de carbone, cycloalcényle contenant 4 à 6 atomes de carbone, phényle, cyano, carboxy ou alcoyloxycarbonyle dont la partie alcoyle contient 1 à 4 atomes de carbone,

- 20 ou un radical phényle éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes ou radicaux choisis parmi les radicaux alcoyles contenant 1 à 4 atomes de carbone ou alcoyloxy contenant 1 à 4 atomes de carbone,
 - ou un radical hétérocyclyle azoté saturé ou non saturé contenant 5 ou 6 chaînons éventuellement substitué par un ou plusieurs radicaux alcoyles contenant 1 à 4 atomes de carbone.
 - étant entendu que les radicaux cycloalcoyles, cycloalcényles ou bicycloalcoyles peuvent être éventuellement substitués par un ou plusieurs radicaux alcoyles contenant 1 à 4 atomes de carbone, et

10

20

Ar représente un radical phényle ou α - ou β -naphtyle éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes ou radicaux choisis parmi les atomes d'halogène (fluor, chlore, brome, iode) et les radicaux alcoyles, alcényles, alcynyles, aryles, arylalcoyles, alcoxy, alcoylthio, aryloxy, arylthio, hydroxy, hydroxyalcoyle, mercapto, formyle, acyle, acylamino, aroylamino, alcoxycarbonylamino, amino, alkylamino, dialkylamino, carboxy, alcoxycarbonyle, carbamoyle, dialcoylcarbamoyle, cyano et trifluorométhyle, étant entendu que les radicaux alcoyles et les portions alcoyles des autres radicaux contiennent 1 à 4 atomes de carbone, que les radicaux alcényles et alcynyles contiennent 3 à 8 atomes de carbone et les radicaux aryles sont les radicaux phényles ou α - ou β -naphtyles,

caractérisé en ce que :

1) on estérifie un dérivé de la baccatine III ou de la désacétyl-10 baccatine III protégée de formule générale :

dans laquelle G₁ et éventuellement G₂ représentent un groupement protecteur de la fonction hydroxy, au moyen d'un acide de formule générale :

dans laquelle Ar est défini comme précédemment, R3 représente un radical trihalométhyle ou phényle substitué par un radical trihalométhyle, et R4 représente un atome d'hydrogène ou est identique à R1 défini précédemment ou d'un dérivé de cet acide, pour obtenir un produit de formule générale :

$$\begin{array}{c} \text{Ar} \\ \text{R}_{4}\text{-N} \\ \text{R}_{3} \end{array} \qquad \begin{array}{c} \text{G}_{2}\text{-O} \\ \text{HO} \end{array} \qquad \begin{array}{c} \text{O} \\ \text{F} \\ \text{O} \\ \text{OCOC}_{6}\text{H}_{5} \end{array}$$

dans laquelle Ar, R3, R4, G1 et G2 sont définis comme précédemment,

2) on remplace les groupements protecteurs des fonctions hydroxy et amino du produit obtenu par des atomes d'hydrogène, pour obtenir un produit de formule générale :

dans laquelle Ar et R sont définis comme précédemment puis

- 3) traite le produit ainsi obtenu par un réactif permettant d'introduire un substituant R_1 sur la fonction amino, et
- 10 4) isole le produit obtenu.
 - 2 Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'estérification est effectuée au moyen d'un acide de formule générale :

dans laquelle Ar, R₃ et R₄ sont définis comme dans la revendication 1 en opérant en présence d'un agent de condensation et d'un agent d'activation dans un solvant organique à une température comprise entre -10 et 90°C.

10

- 3 Procédé selon la revendication 2 caractérisé en ce que l'agent de condensation est choisi parmi les imides et les carbonates réactifs et l'agent d'activation est choisi parmi les aminopyridines.
- 4 Procédé selon la revendication 3 caractérisé en ce que l'agent de condensation est choisi parmi le dicyclohexylcarbodiimide et le dipyridyl-2 carbonate et l'agent d'activation est choisi parmi la diméthylamino-4 pyridine ou la pyrrolidino-4 pyridine.
- 5 Procédé selon la revendication 2 caractérisé en ce que le solvant est choisi parmi les éthers, les cétones, les esters, les nitriles, les hydrocarbures aliphatiques, les hydrocarbures aliphatiques halogénés et les hydrocarbures aromatiques.
 - 6 Procédé selon la revendication 5 caractérisé en ce que le solvant est choisi parmi les hydrocarbures aromatiques.
- 7 Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'estérification est effectuée au moyen d'un anhydride de formule générale :

$$\begin{array}{c|c} Ar & O & O & Ar \\ R_4-N & O & O & N-R_4 \\ \hline R_3 & R_3 & R_3 \end{array}$$

dans laquelle Ar, R₃ et R₄ sont définis comme dans la revendication 1 en opérant en présence d'un agent d'activation dans un solvant organique à une température comprise entre 0 et 90°C.

- 8 Procédé selon la revendication 7 caractérisé en ce que l'agent d'activation est choisi parmi les aminopyridines.
 - 9 Procédé selon la revendication 8 caractérisé en ce que l'agent d'activation est choisi parmi la diméthylamino-4 pyridine ou la pyrrolidino-4 pyridine.
- 10 Procédé selon la revendication 7 caractérisé en ce que le solvant est 25 choisi parmi les éthers, les cétones, les esters, les nitriles, les hydrocarbures

aliphatiques, les hydrocarbures aliphatiques halogénés et les hydrocarbures aromatiques.

11 - Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'estérification est effectuée au moyen d'un acide activé de formule générale :

$$Ar_{A_4-N} \bigcup_{R_4-N} O$$

5

dans laquelle Ar, R₃ et R₄ sont définis comme précédemment et X représente un atome d'halogène ou un radical acyloxy ou aroyloxy, éventuellement préparé in situ, en présence d'une base en opérant dans un solvant organique à une température comprise entre 10 et 80°C.

- 10 12 Procédé selon la revendication 11 caractérisé en ce que la base est choisie parmi les bases organiques azotées.
 - 13 Procédé selon la revendication 12 caractérisé en ce que la base organique azotée est choisie parmi les amines tertiaires aliphatiques, la pyridine et les aminopyridines.
- 14 Procédé selon la revendication 11 caractérisé en ce que le solvant organique est choisi parmi les éthers, les cétones, les esters, les nitriles, les hydrocarbures aliphatiques, les hydrocarbures aliphatiques halogénés et les hydrocarbures aromatiques.
- 15 Procédé selon la revendication 14 caractérisé en ce que le solvant est choisi parmi les hydrocarbures aromatiques.
 - 16 Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que le remplacement par des atomes d'hydrogène des groupements protecteurs des fonctions hydroxy et amino est effectué par traitement par le zinc, éventuellement associé à du cuivre, en présence d'acide acétique à une température comprise entre 20 et 60°C.
- 25 17 Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que le remplacement par des atomes d'hydrogène des groupements protecteurs de la fonction hydroxy et

amino est effectué au moyen d'un acide minéral ou organique en solution dans un alcool aliphatique contenant 1 à 3 atomes de carbone ou dans un ester aliphatique en présence de zinc éventuellement associé à du cuivre.

- 18 Procédé selon l'une des revendications 16 ou 17 dans lequel G₁ et éventuellement G₂ représentent un radical trichloro-2,2,2 éthoxycarbonyle ou (trichlorométhyl-2 propoxy)-2 carbonyle.
 - 19 Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'introduction d'un substituant R₁ sur la fonction amino est effectuée par action du chlorure de benzoyle ou d'un dérivé réactif de formule générale :

 R_2 -O-CO-Y

dans laquelle Y représente un atome d'halogène ou un reste $-OR_2$ ou $-O-CO-R_2$ et R_2 est défini comme dans la revendication 1 en opérant dans un solvant organique en présence d'une base minérale ou organique à une température comprise entre 0 et 50° C.

- 20 Procédé selon la revendication 19 caractérisé en ce que le solvant est choisi parmi les esters aliphatiques et les hydrocarbures aliphatiques halogénés.
 - 21 Procédé selon la revendication 19 caractérisé en ce que la base est le bicarbonate de sodium.

22 - Les acides de formule générale :

dans laquelle Ar, R₃ et R₄ sont définis comme dans la revendication 1, éventuellement sous forme de sel, d'ester, d'anhydride, d'anhydride mixte ou d'halogénure.

23 - Un produit de formule générale

$$\begin{array}{c} \text{Ar} \\ \text{R}_{4}\text{-N} \\ \text{R}_{3} \end{array} \begin{array}{c} \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{G}_{2}\text{-O} \\ \text{HO} \end{array} \begin{array}{c} \text{O} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \end{array} \begin{array}{c} \text{O}\text{-G}_{1} \\ \text{E} \\ \text{O} \\ \text{O}$$

dans laquelle Ar, R₃, R₄, G₁ et G₂ sont définis comme dans la revendication 1.

24 - Un produit selon la revendication 23 dans lequel Ar, R₃ et R₄ étant définis comme dans la revendication 1, G₁ représente un radical trichloro-2,2,2 éthoxycarbonyle ou (trichlorométhyl-2 propoxy)-2 carbonyle et G₂ représente un radical acétyle ou un radical trichloro-2,2,2 éthoxycarbonyle ou (trichlorométhyl-2 propoxy)-2 carbonyle.

25 - Un produit de formule générale :

10

5

dans laquelle Ar est défini comme dans la revendication 1 et R représente un atome d'hydrogène ou le radical acétyle.

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Inte mal Application No PCT/FR 93/00969

A. CLASS IPC 5	IFICATION OF SUBJECT MATTER C07D305/14 C07D263/04 C07D413	/12	
According	to International Patent Classification (IPC) or to both national class	sification and IPC	
	S SEARCHED		•
Minimum of IPC 5	locumentation searched (classification system followed by classifica CO7D	ation symbols)	
	tion searched other than minimum documentation to the extent that		earched
	lata base consulted during the international search (name of data be	ase and, where practical, search terms used)	
C. DOCUM	MENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the	relevant passages	Relevant to claim No.
A	WO,A,92 09589 (RHONE-POULENC ROR June 1992 cited in the application see page 1 - page 3	ER) 11	1,22-25
Furt	her documents are listed in the continuation of box C.	χ Patent family members are listed i	in annex.
*Special categories of cited documents: 'A' document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance 'E' earlier document but published on or after the international filing date 'L' document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) 'O' document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means 'P' document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed 'Date of the actual completion of the international search 'Date of the actual completion of the international search Name and mailing address of the ISA European Patent Office, P.B. 5818 Patentiaan 2 NI 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,			th the application but eory underlying the claimed invention be considered to cument is taken alone claimed invention ventive step when the ore other such docu- us to a person skilled family
	Fax: (+31-70) 340-3016	English, R	

4 1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

aformation on patent family members

Inter nal Application No
PCT/FR 93/00969

W0-A-9209589 11-06-92 FR-A- 2669631 29-05-92 FR-A- 2679557 29-01-93 AU-A- 9083891 25-06-92 CA-A- 2096833 24-05-92 EP-A- 0558623 08-09-93	Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)		Publication date	
	WO-A-9209589	11-06-92	FR-A- AU-A- CA-A-	2679557 9083891 2096833	29-01-93 25-06-92 24-05-92	

Form PCT/ISA/210 (patent family annex) (July 1992)

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Derr Internationale No
PCT/FR 93/00969

A. CLASSI CIB 5	EMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE C07D305/14 C07D263/04 C07D413/	12	
Selon la cia	assification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classif	ication nationale et la CIB	
	INES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
CIB 5	tion minimale consultée (système de classification suivi des symboles d CO7D	de classement)	
	tion consultée autre que la documentation minimale dans la mesure o		· ·
Base de dor utilisés)	anées électronique consultée au cours de la recherche internationale (n	om de la base de données, et si cela est :	réalisable, termes de recherche
C. DOCUM	MENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication	des passages pertinents	no. des revendications visées
A	WO,A,92 09589 (RHONE-POULENC ROREF Juin 1992 cité dans la demande voir page 1 - page 3 	3) 11	1,22-25
Voir	la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	X Les documents de familles de bre	evets sont indiqués en annexe
* Catégories "A" docum consid	spéciales de documents cités: "I ent définissant l'état général de la technique, non éré comme particulièrement pertinent	document ultérieur publié après la da date de priorité et n'appartenenant p technique pertinent, mais cité pour c ou la théorie constituant la base de l	te de dépôt international ou la as à l'état de la omprendre le principe
"L" docume priorit autre c	ent pouvant jeter un doute sur une revendication de	document particulièrement pertinent; être considérée comme nouvelle ou convent en rapport au document et document particulièrement pertinent; ne peut être considérée comme impli lorsque le document est associé à un	comme impliquant une activité onsidèré isolément l'invention revendiquée quant une activité inventive ou plusieurs autres
"P" docum	ent publié avant la date de dépôt international, mais	documents de même nature, cette co pour une personne du métier à document qui fait partie de la même	
	elle la recherche internationale a été effectivement achevée O Janvier 1994	Date d'expédition du présent rapport	de recherche internationale
Nom et adre	esse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentiaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo ni, Fax (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé English, R	

1

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs at. ...embres de familles de brevets

Den Internationale No
PCT/FR 93/00969

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
WO-A-9209589	11-06-92	FR-A- FR-A- AU-A- CA-A- EP-A-	2669631 2679557 9083891 2096833 0558623	29-05-92 29-01-93 25-06-92 24-05-92 08-09-93

Formulaire PCT/ISA/210 (annexe familles de brevets) (juillet 1992)